

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : [caes.inserm.fr](http://caes.inserm.fr)

•••

**Ouvrant droit** : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

## Agenda

Prochain Cnas :  
14 et 15 novembre 2023

Dates limites d'inscription :

• **LOISIRS-CULTURE** :  
10 décembre - Abonnement culturel

• **VACANCES** :  
9 janvier - Séjours printemps

• **VOYAGES** :  
13 novembre - Voyages Caes  
3 décembre - Voyages autonomes

## ABONNEMENT CULTUREL 2023/2024

Un abonnement culturel est subventionné pour la saison 2023/2024. Il concerne chaque ouvrier droit et ayant droit. La subvention est calculée sur un montant plafond de 80 € par personne avec le taux standard 10 % - 60 %.

Cette subvention s'applique à un abonnement annuel dans : un musée, un théâtre, un opéra ou un espace culturel. L'abonnement doit être nominatif (vous, conjoint(e) et/ou enfant) et pour une durée d'un an. Vous pouvez cumuler plusieurs abonnements dans la limite des 80 € par personne.

**CE QUI N'EST PAS ACCEPTÉ** : Les abonnements annuels de salle de cinéma, de parc d'attraction, un zoo, le suivi de cours, une adhésion pour la pratique d'une activité.



Vous avez jusqu'au 10 décembre 2023 pour envoyer votre demande complète. Aucune relance de documents ne sera effectuée, les dossiers non complets ne seront pas traités. Votre fiche agent 2024 doit être à jour.

[Plus d'informations](#)

## Actualités

### Billetterie en ligne

La billetterie en ligne du Caes a fêté le 15 octobre son premier anniversaire avec le prestataire Delta CE.

Cette prestation du Caes permet à tous les ouvriers droit du Caes Inserm d'acheter ses billets cinéma, musées, parcs d'attractions et autres loisirs dans toute la France.

### Connectez-vous

Si vous êtes **retraité** assurez vous d'être inscrit au [fichier retraités](#) pour avoir accès à la billetterie en ligne.

Pour votre **première connexion**, écrivez-nous à [billetterie.caes@inserm.fr](mailto:billetterie.caes@inserm.fr) et on vous fournira votre mot de passe.

## VOYAGES 2024

**Les inscriptions aux voyages autonomes sont ouvertes !**

### **Vous avez un projet de voyage ?**

Tentez la subvention ! Pour les agents qui souhaitent organiser un voyage « en autonomie », le Caes Inserm subventionne le billet d'avion (aller/retour) dans tous les pays étrangers ainsi que dans les Départements et Régions d'Outre-Mer.

La subvention est calculée sur le montant de votre billet plafonné à 700 € par personne, pour un séjour de 7 nuits minimum.

Les préinscriptions se font sur le [site du Caes jusqu'au 3 décembre](#). Une pré-sélection des dossiers sera ensuite effectuée selon nos critères habituels (jamais bénéficié d'une subvention avec le secteur voyage, quotient familial).

